

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 5 juin 2015

**Rapporteur :
Monsieur Allain LE ROUX**

N° 29

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 16/06/2015
- la transmission au contrôle de légalité le : 05/06/2015 (accusé de réception du 15/06/2015)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération*

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Procédure de mise à disposition des Ateliers du jardin

Les Ateliers du jardin se situent au sein du Pôle Max Jacob et seront fonctionnels à partir de la rentrée 2015. La ville souhaite en optimiser l'usage et garantir une ouverture et un accès au plus grand nombre. Une procédure et des tarifs sont ainsi proposés ci-dessous.

Dans le cadre des travaux de la première phase du Pôle Max Jacob, l'équipement appelé la « Maison des jardiniers » a été réhabilité pour accueillir des projets culturels et artistiques. Rebaptisé les « Ateliers du jardin », cet équipement dispose de deux espaces de 100 m² chacun en rez-de-chaussée, l'un sur parquet répondant aux besoins du spectacle vivant et l'autre sur sol béton plus adapté aux différentes formes d'arts plastiques. À l'étage, un local sous comble d'environ 100 m² est réservé à l'accueil des artistes et à l'accompagnement de leur démarche de création. Ce dernier espace ne sera pas accessible au large public. La fin des travaux de restauration de ce bâtiment est prévue d'ici le mois d'août 2015.

La gestion de ces espaces est confiée à l'association Très Tôt Théâtre dans le cadre d'une convention d'occupation temporaire signée avec la collectivité afin de lui permettre de réaliser ses missions. La ville de Quimper souhaite par ailleurs que cet équipement puisse être mis à disposition d'autres acteurs en fonction des créneaux laissés disponibles par Très Tôt Théâtre dans un objectif de mutualisation et d'optimisation.

Il est donc proposé de mettre en place une procédure de mise à disposition des Ateliers du jardin à des tiers (associations, établissements d'enseignement, administrations publiques) reposant sur les objectifs suivants :

- Priorité de l'usage de ces espaces par le gestionnaire, l'association Très Tôt Théâtre ;
- Priorité de mise à disposition des créneaux laissés disponibles aux projets culturels et artistiques ponctuels (les activités régulières ou/et hebdomadaires ne pourront pas être accueillies au sein de ces espaces), dans le cadre d'une configuration d'expositions, de répétitions et de conférences dont les besoins

en termes techniques et de jauge correspondent aux potentialités des espaces de cet équipement.

Par ailleurs, ces mises à disposition n'intègrent pas d'accompagnement technique ni de gardiennage ou d'accueil. Il reviendra à chaque organisateur de faire son affaire de ses contraintes, de disposer d'une assurance en responsabilité civile et d'assurer ses biens propres. Une convention tripartite formalisera ces engagements qui sera signée par la collectivité, le bénéficiaire et Très tôt Théâtre.

La mise à disposition de ces espaces est gratuite pour tous les projets aux contenus culturels et artistiques d'entrée libre et qui ne s'accompagnent pas de vente d'œuvres.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à approuver les tarifs suivants pour l'année 2015 :

Grille tarifaire 2015 des mises à disposition des Ateliers du jardin aux associations, établissements d'enseignement et administrations publiques pour des opérations avec entrée payante ou/et vente d'œuvres

| Année 2015 / Tarifs € TTC | Salle 1 nord | Salle 2 sud | Salle 3 non accessible au public | Forfait salles 1 et 2 avec ou sans la salle 3 |
|--|--------------|-------------|-------------------------------------|---|
| <i>Projets culturels et artistiques sans billetterie et sans vente</i> | | | | |
| Gratuité | | | | |
| <i>Opérations aux contenus culturels et artistiques avec billetterie ou/et vente d'œuvres</i> | | | | |
| Tarif mensuel | 800 € | 800 € | 600 € | 1 300 € |
| Tarif hebdomadaire | 350 € | 350 € | 300 € | 650 € |
| Tarif journalier | 150 € | 150 € | 100 € | 300 € |
| <i>Opérations sans contenu culturel et artistique</i> | | | | |
| Tarif mensuel | 1 500 € | 1 500 € | 1 000 € | 3 000 € |
| Tarif hebdomadaire | 700 € | 700 € | 600 € | 1 300 € |
| Tarif journalier | 500 € | 500 € | 400 € | 600 € |

Le maire,

Ludovic JOLIVET